

# AVIS PUBLIC

## MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Chantal Lemieux, greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022, la résolution numéro 2022-06-351 :

Considérant la résolution numéro 2021-12-643 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2021, visant l'adoption du calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

Considérant qu'il s'avère nécessaire, compte tenu de contraintes liées aux ressources humaines de l'organisation municipale, de devancer la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 19 juillet 2022 au **mardi 12 juillet 2022 à 20 h**;

En conséquence, il est résolu sous réserve de ce qui précède, de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal déjà adopté afin de devancer la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 19 juillet 2022 au **mardi 12 juillet 2022 à 20 h**.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.



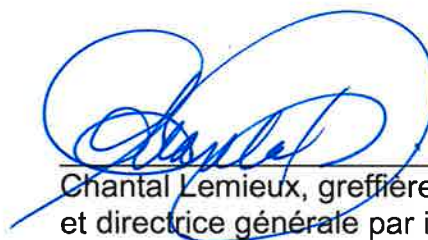
Chantal Lemieux, greffière-trésorière  
et directrice générale par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Lemieux, greffière-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, en date du vingt-neuf juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.



Chantal Lemieux, greffière-trésorière  
et directrice générale par intérim